



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-035

PUBLIÉ LE 23 MARS 2023

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

R28-2023-03-22-00002 - Arrêté 23-054 du 22 mars 2023 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance avec annexe (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2023-03-22-00002

Arrêté 23-054 du 22 mars 2023 portant
délégation de signature dans le cadre de la
gestion et l'utilisation des crédits du Plan France
Relance avec annexe



**Arrêté n° 23-054 portant délégation de signature
dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance**

**Le directeur du secrétariat général commun départemental
de la Seine-Maritime**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2021 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 23 décembre 2020 nommant M. Patrick ELDIN, directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime ;
- Vu la décision n°23-046 du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature ;
- Vu la convention de délégation de gestion du 03 février 2021 entre le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à M. Benjamin MARGEAULT, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources, responsable du pôle pilotage et ressource par intérim de la direction régionale des finances publiques de Normandie, pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 2 : Délégation est donnée à M. Alain DE MEYERE, directeur interdépartemental des routes du Nord Ouest (DIRNO), pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 3 : Délégation est donnée à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Normandie (DREAL), pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 4 : Délégation est donnée à M. Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes de Normandie, pour la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance – BOP 362, pour les opérations dont la liste est annexée au présent arrêté ;

Article 5 : L'arrêté 22-02 du 23/05/2022 et l'arrêté 23-52 du 16 mars 2023 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du Plan France Relance sont abrogés.

Article 6 : Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, le directeur adjoint du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie, le directeur interdépartemental des routes du Nord Ouest, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement de la région Normandie, le directeur interrégional des douanes de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 22/03/2023

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,

Le directeur du secrétariat général commun
départemental de la Seine-Maritime


Patrick ELDIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1

LISTE DES PROJETS FINANCES

Identifiant national	Dpt	Commune	Adresse Postale	Services occupants	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Montant financé
FR 1832	76	Gournay-en-Bray	5, boulevard Des Capucins	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	12 200,00 €
FR 1833	78	Maucomble	La Pointe Du Nord	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	12 200,00 €
FR 1834	81	Alençon	58, rue Lazare Carnot	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	12 500,00 €
FR 1835	76	Gonfreville-l'Orcher	A131, Lieu-Dit Les Pâturages	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	5 600,00 €
FR 1836	27	Fauville	Vic9, Lieu-Dit La Rougemare	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	17 450,00 €
FR 1837	76	Darnétal	6, Rue De Verdun	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	3 600,00 €
FR 1838	76	Isneauville	420, Route De Neuchâtel	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	12 950,00 €
FR 1839	14	Bayeux	Harneau De Damigny	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	19 500,00 €
FR 1840	14	Mondeville	3, Rue Nicéphore Niépce	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	6 950,00 €
FR 1841	50	Fleury	La Maison Neuve (changeur 37)	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	21 250,00 €
FR 1842	50	Polley	Les Courts Champs	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	32 700,00 €
FR 1843	50	Saint-Lô	88, Rue Charles De Freycinet Zone Neptune 2	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	27 000,00 €
FR 1844	14	Maisoncelles-Pelvey	Les Hauts Vents	DIR Nord-Ouest	Modernisation des systèmes d'éclairage en Led	Remplacement des luminaires à ballast électroniques, des mâts et des lampes fluorescents ou à iodium de sodium	17 200,00 €
FR 1806	76	Rouen	Rue Dufay	DREAL Normandie	Remplacement de la chaudière des bâtiments A et B	dépose et enlèvement de la chaudière existante + fourniture et installation d'une nouvelle chaudière gaz à condensation haute performance énergétique + recherche de solutions complémentaires à base d'énergie renouvelable pour les eaux chaudes sanitaires et l'alimentation électrique notamment.	61 750,00 €
FR 1846	76	Le Grand-Quevilly	14 Avenue Léon Blum 76120 Le Grand-Quevilly	DRFIP Seine-Maritime	Travaux de rénovation énergétique	Réfection et isolation toit terrasse et installation d'une chaudière à condensation	137 500,00 €
FR 1847	76	Boisec	412 Avenue Du Maréchal Joffre 76120 Boisec	DRFIP Seine-Maritime	Travaux de rénovation énergétique	Remplacement des menuiseries	60 000,00 €
FR 1848	76	Dieppe	11 Boulevard Maréchal Joffre 76100 Dieppe	DRFIP Seine-Maritime	Rehabilitation des bâtiments	Réfection et isolation toits terrasse, remplacement des menuiseries et installation d'une chaudière à condensation + densification du site	800 900,00 €
FR 1856	76	Bois-Guillaume	271 Rue Sainte Venise 76108 Bois-Guillaume	Résidence Préfet de Région	Changement des fenêtres résidence de M le Préfet	L'ensemble des 71 fenêtres de la résidence de M le Préfet qui sont aujourd'hui en simple vitrage	490 286,00 €
FR 1857	76	Bois-Guillaume	271 Rue Sainte Venise 76108 Bois-Guillaume	Résidence Préfet de Région	Changement des chaudières au fioul	remplacement des 2 chaudières au fioul par 2 chaudières au gaz avec évacuation citerne de fioul. Opération pré réfléchi	60 000,00 €
FR 1862	76	Le Havre	95 Chaussée Du 24ème Territorial	Douanes	remplacement des menuiseries extérieures	remplacement de 188 châssis	200 000,00 €
TOTAL SUR CENTRE DE COUTS DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME							2 010 936,00 €

Vu, pour être annexé à l'arrêté N° 23-054

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime



Patrick ELDIN

